

**Consultation publique
sur la
Stratégie québécoise
de l'eau**

Octobre 2016



Mémoire du ROBVQ concernant la vision, les orientations et les mesures prioritaires.

ROBVQ
Regroupement des Organismes
de Bassins Versants du Québec

Rédaction:

Marie-Claude Leclerc
Directrice générale

Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)
870, avenue de Salaberry, bureau 106, Québec (Québec) G1R 2T9
Téléphone : 418 800-1144, poste 8
mcleclerc@robvq.qc.ca

Révision:

Antoine Verville, directeur général adjoint, ROBVQ

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Introduction..... | 5 |
| 2. Présentation de l'organisme | 6 |
| Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec | 6 |
| Les organismes de bassins versants (OBV)..... | 6 |
| 4. Vision | 7 |
| 5. Orientations | 7 |
| Renforcer la gestion intégrée des ressources en eau | 7 |
| Acquérir et partager les connaissances..... | 9 |
| Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau | 9 |
| Mieux gérer les risques liés à l'eau et l'adaptation aux changements climatiques..... | 10 |
| Les mesures à prioriser | 10 |
| 6. Conclusions | 11 |

1. Introduction

Ce mémoire présente les commentaires du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) quant à la vision, aux orientations et aux mesures à prioriser de la Stratégie québécoise de l'eau.

Le ROBVQ et les organismes de bassins versants (OBV) qu'il représente ont été consultés en mai dernier sur les orientations de la Stratégie québécoise de l'eau. Ce bref mémoire vise à rappeler les principaux éléments soulevés dans le cadre de ces consultations et se base donc sur les commentaires émis par les OBV.

2. Présentation de l'organisme

Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec

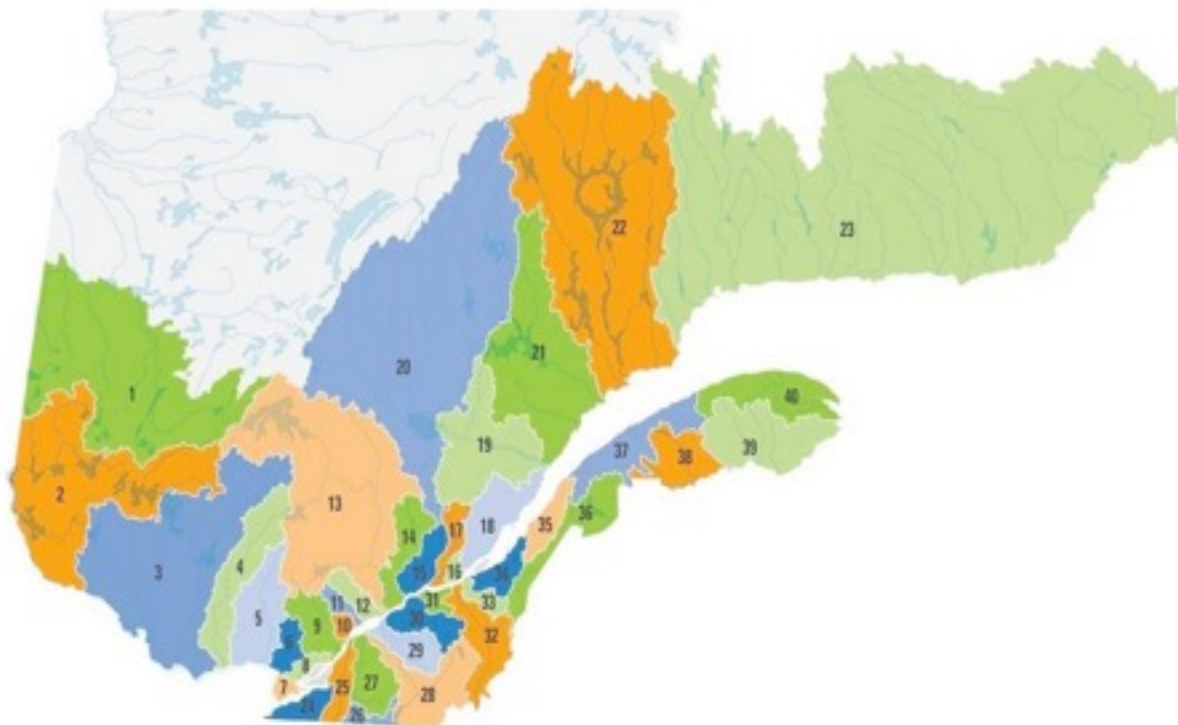
Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) compte comme membres les 40 organismes de bassins versants (OBV) agissant sur l'ensemble du territoire québécois méridional. Ceux-ci sont mandatés par la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*. En plus de représenter ses membres, le ROBVQ a pour mandat de promouvoir les grands principes de la gouvernance participative et de la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassin versant. Le ROBVQ est, dans le cadre de la réalisation de ce mandat, le partenaire privilégié du gouvernement du Québec.

Les organismes de bassins versants (OBV)

La mission dévolue aux OBV, en vertu de *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, est d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau (PDE) et d'en promouvoir et suivre la mise en oeuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire.

Il existe 40 OBV reconnus par le gouvernement du Québec et agissant sur l'ensemble du territoire québécois méridional (figure 1). Ces OBV regroupent près de 900 acteurs de l'eau à l'échelle provinciale, en plus de travailler directement avec les citoyens de leur territoire.

Figure 1. 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant



4. Vision

La vision présentée en consultation se lit comme suit «Travaillons ensemble pour conserver l'eau et les écosystèmes aquatiques afin qu'ils remplissent leurs fonctions écologiques et contribuent à la santé, au bien-être et à la prospérité de l'ensemble des Québécois aujourd'hui et pour les générations futures»¹.

Le ROBVQ ne peut être contre cette vision puisque se trouve là l'essentiel du premier mandat de notre corporation. Si cet énoncé de vision est intéressant, il ne pousse pas les limites vers l'innovation ni le dépassement de ce qui se fait déjà depuis 2002. Favoriser la cohérence hydrographique, stimuler le renforcement des solidarités financières et territoriales, ou encore favoriser la cohérence hydrographique et socio-économique auraient amené le Québec dans la voie du dialogue territorial qui est d'actualité à l'international. Si la modernisation de la Politique de l'eau nous apparaît essentielle, nous aimerions y voir dans cette stratégie plus de force et de caractère.

Recommandation 1 : Le ROBVQ recommande que l'énoncé de vision de la Stratégie québécoise de l'eau démontre la forte volonté du gouvernement de faire de l'eau une priorité étatique.

5. Orientations

Ici se trouve le coeur des commentaires et des recommandations du ROBVQ quant à la Stratégie québécoise de l'eau au projet de loi. Quatre sujets retiennent particulièrement notre attention, soit 1) Renforcer la gestion intégrée des ressources en eau, 2) Acquérir et partager les connaissances 3) Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau, 4) Mieux gérer les risques liés à l'eau et l'adaptation aux changements climatiques. Les autres orientations, bien que pertinentes, relèvent de la gestion de l'eau qui est de la compétence des municipalités. Nous les laisserons juger de la pertinence de ce qui est proposé.

En ce qui concerne la protection et la restauration des milieux aquatiques, humides et marins, le ROBVQ ne se prononcera pas dans le cadre de ce mémoire puisqu'il a eu l'occasion de participer aux consultations sur la future loi sur les milieux humides et a déjà félicité le gouvernement pour les travaux entrepris à ce sujet et formulé ses attentes à cet effet.

Renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

La gestion intégrée de l'eau doit effectivement être renforcée. Pour le ROBVQ, il est évident que l'harmonisation des rôles et le développement de la complémentarité est essentiel au renforcement de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Québec.

Quinze années de mise en oeuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) nous force à penser que l'un des principaux problèmes actuel vient du manque d'harmonisation entre les lois et règlements du gouvernement québécois, de même qu'entre les documents de planification; les plans directeurs de l'eau et les schémas d'aménagement et de développement

¹ Document de consultation en ligne : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/formulaires/consultations/Strategie-eau/consultation.asp>

(SAD). Bientôt s'ajouteront les plans de gestion intégrée des ressources (PGIR) émanant du travail des tables de concertation régionale (TCR) du Saint-Laurent.

Il est essentiel, pour le bien de la GIRE, que les rôles de tous les acteurs soient définis clairement et que leur complémentarité soit développée. D'ailleurs, le rapport du vérificateur général de février 2013 faisait mention de ce manque de rigueur dans la définition des rôles de chacun.

Le problème principal dans le renforcement de la gestion intégrée de l'eau est le manque de ressources financières autant pour maintenir en place les équipes d'experts nécessaires à l'élaboration et au suivi des plans directeurs de l'eau au sein des OBV que pour la réalisation des actions des PDE par les différents intervenants du territoire (municipalités, agriculteurs, communauté autochtones, forestiers, organismes environnementaux, etc.).

Lorsqu'il est question d'harmonisation, il est bien entendu question du rôle de chaque partie, mais également de l'accès aux informations des PDE et des autres outils de planification. Une base de données nous semble essentielle pour colliger les PDE et faire le suivi des actions, de tenir compte des impacts cumulatifs, de définir les priorités. Cette base de données permettrait également de produire le Rapport sur l'état des ressources en eau aux 5 ans, obligation du MDDELCC.

Recommandation 2 : Le ROBVQ recommande que les rôles et responsabilités des différents acteurs soient définis en concertation avec les parties prenantes dans un objectif de complémentarité.

Recommandation 3 : Le ROBVQ recommande que les plans directeurs de l'eau fassent partie des documents pris en compte dans l'analyse de cohérence réglementaire que les ministères doivent maintenant faire lorsqu'ils déposent des projets de lois et règlements.

Recommandation 4 : Le ROBVQ recommande qu'une base de données pour la mise en commun des PDE soit mise à la disposition de toutes les parties prenantes pour assurer plus facilement une prise en considération de ces planifications.

Acquérir et partager les connaissances

Le partage de connaissances est primordial pour faire un travail scientifiquement adéquat dans le domaine de l'eau. C'est pourquoi il est essentiel de fournir le maximum de données d'actualité aux parties prenantes. Encore aujourd'hui il est difficile d'avoir accès à plusieurs données pourtant essentielles pour produire des documents de planification scientifiquement valables.

Nous sommes en accord avec la poursuite de l'acquisition de connaissances scientifiques. Les OBV, les ZIP, les CRE, les TCR, ou encore OURANOS, le GRIL et le Réseau Québec Maritime sont des producteurs de connaissances scientifiques qui doivent être supportés. Plusieurs travaux en ce sens doivent être réalisés à court terme, comme par exemple : suivre la qualité d'un plus nombre plus important de rivières en étendant le Réseau rivières ou cartographier avec précision la plaine inondable, les zones à risque d'inondation et d'embâcle, l'espace de liberté des cours d'eau ou encore identifier les milieux humides d'intérêt et les lieux de restauration.

Nous sommes également en faveur du transfert de connaissances via la vulgarisation scientifique, comme ce qu'offre le RQES.

Recommandation 5 : Le ROBVQ recommande qu'un plus grand nombre de données soient accessibles aux parties prenantes.

Recommandation 6 : Le ROBVQ recommande que des investissements en acquisition de connaissances scientifiques, en acquisition de données sur le terrain et en transfert de connaissances soient faits.

Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau

Le ROBVQ rappelle ici que l'amélioration de la qualité de l'eau est la pierre angulaire de la gestion intégrée des ressources en eau et que mettre en oeuvre les Plans directeurs de l'eau et bientôt, les plans de gestion intégrée des ressources devrait permettre d'atteindre cet objectif à long terme.

Recommandation 7: Le ROBVQ recommande que le gouvernement adopte un plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) assorti d'enveloppes de financement provenant des 12 ministères impliqués dans la GIRE afin de mettre en oeuvre les actions des PDE partout au Québec.

Mieux gérer les risques liés à l'eau et l'adaptation aux changements climatiques

Lorsqu'il est question du changement climatique, l'eau est nécessairement impactée : crues printanières plus hâtives, étiages estivaux plus sévères et plus longs, étiages hivernaux moins sévères, hydraulité hivernale plus forte alors que celle estivale sera plus faible, etc².

L'intégration des changements climatiques dans la Stratégie québécoise sur l'eau nous semble donc une voix prometteuse. Il nous semble en effet extrêmement important que les décisions prises aujourd'hui tiennent compte des impacts potentiels des changements climatiques dans le temps, entre autres par exemple, en respectant l'espace de liberté d'un cours d'eau ou encore en tenant compte de cotes et des fréquences d'inondation plus élevées, en mettant en oeuvre des mesures d'immunisation du bâti, etc. «Un exemple probant est la destruction des milieux humides ou de leurs fonctions écologiques qui auront pour effet d'augmenter les conséquences environnementales négatives des changements climatiques³». Pour ce faire, l'objectif devrait donc être de ne pas augmenter la vulnérabilité d'une collectivité ou d'un usage, ce qui suppose d'avoir une connaissance approfondie du territoire préalablement au projet. C'est de cette façon que l'adaptation aux changements climatiques sera possible.

Les organismes de bassins versants, qui ont une connaissance approfondie du territoire à l'échelle du bassin versant, devraient être mandatés afin de déterminer les vulnérabilités des collectivités d'un bassin versant donné et pour définir la portée probable des changements climatiques, les mesures d'adaptation nécessaires, de même qu'accroître la résilience des communautés, etc.

Recommandation 8 : Le ROBVQ recommande que les organismes de bassins versants soient mandatés pour déterminer les vulnérabilités des collectivités d'un bassin versant donné et pour définir la portée probable des changements climatiques, les mesures d'adaptation nécessaires, de même qu'accroître la résilience des communautés, etc.

Recommandation 9 : Le ROBVQ recommande qu'un Fonds pour la mise en oeuvre d'action d'adaptation soit rendu disponible.

Les mesures à prioriser

Les organismes de bassins versants ont élaboré des plans directeurs de l'eau pour tout le territoire du Québec méridional. Ces documents de planification des usages de l'eau ont été analysés et approuvés par le MDDELCC au nom de tous les ministères. Il est donc pour le moins inattendu de retrouver dans un document de consultation une question sur la priorisation

² *Supra.*

³ Fournir, R. M. Poulin, J-P Réverêt, A. Rousseau et J. Théau, Outils d'analyses hydrologique, économique et spatiale des services écologiques procurés par les milieux humides des basses terres du St-Laurent : adaptation aux changements climatiques, Ouranos, 114p, 2013.

de mesures alors que les PDE regorgent d'actions qui ont déjà été priorisées par les parties prenantes et qui ne demandent qu'à être réalisées.

En analysant tous les PDE de dernière génération, il en ressort que les problématiques prioritaires pour l'ensemble du Québec sont, par ordre d'importance : 1) la contamination de l'eau de surface, 2) la dégradation ou la perte d'habitats fauniques terrestres ou aquatiques, l'érosion des berges, 3) la destruction, la dégradation de la qualité, la diminution de la superficie des milieux humides 4) les espèces envahissantes, exotiques, fauniques et/ou floristiques (algues comprises) 5) l'eutrophisation 6) les inondations en zones habitées 7) la contamination des eaux souterraines 8) la limitation de l'accès public aux plans d'eau, la privatisation des berges 9) le problème d'approvisionnement en eau potable en quantité suffisante.

Il y a plus de 2430 actions dans les PDE à réaliser partout au Québec et ce uniquement pour les problématiques énumérées. Il nous apparaît que la mesure prioritaire est donc de financer ces actions en rendant disponible des programmes de financement de tous les ministères impliqués dans le dossier de l'eau au Québec (MDDELCC, MAMOT, MERN, MTQ, MSSS, MFFP, etc.).

Recommandation 7 (bis) : Le ROBVQ recommande que le gouvernement adopte un plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) assorti d'enveloppes de financement provenant des 12 ministères impliqués dans la GIRE afin de mettre en oeuvre les actions des PDE partout au Québec.

6. Conclusions

La Stratégie québécoise de l'eau telle que présentée en consultation publique touche les éléments pertinents de la GIRE au Québec. Le ROBVQ est favorable aux orientations proposées et a fait des recommandations afin que cette Stratégie soit mise en oeuvre avec efficacité et efficience, en continuité avec le travail acharné que les acteurs de l'eau réalisent depuis bientôt 15 ans.

Le ROBVQ souhaite que les travaux concernant la Stratégie québécoise de l'eau soit un moment privilégié pour le gouvernement de faire de l'eau une priorité étatique.

Au delà de la vision et des orientations, l'élément clé nécessaire à la mise en oeuvre de cette Stratégie québécoise sur l'eau demeure le financement adéquat des organismes mandatés pour sa gouvernance (OBV et TCR) et le financement adéquat des actions que l'on retrouve dans les documents de planification qu'ils élaborent (PDE et PGIR).

Le ROBVQ souhaite poursuivre sa collaboration avec le gouvernement du Québec et souhaite participer à la phase de consultation sur les plans quinquennaux qui serviront à la mise en oeuvre de la Stratégie québécoise sur l'eau.